

## LES GARNISONS DE LIMEUIL ET DE LANQUAIS A LA FIN DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Tout comme le roi, les grands seigneurs faisait faire des « monstres » mensuelles ou trimestrielles de leur troupe, pour constater, avant le Paiement de la solde, la présence des soldats qui y avaient droit. Il nous a paru intéressant de donner l'état de la garnison des châteaux de Limeuil et de Lanquais, d'après l'original de ces petites « montres »(1). Ces forteresses appartenaient alors à Henri de La Tour, Vicomte de Turenne, duc de Bouillon, maréchal de France, la première par héritage parernel, la seconde comme héritier de son oncle à la mode de Bretagne, Galliot de La Tour, mort en 1591, fils de Marguerite de La Cropte, dame de Lanquais. Il est assez piquant de constater que ce seigneur de Lanquais assiégea la superbe demeure de son parent, ne songeant pas sans doute qu'elle dût lui appartenir un jour. Une enquête faite en 1578 (2) au sujet de cette attaque raconte que, le 24 mars 1577, le vicomte de Turenne et autres protestants étaient venus assaillir le château avec cinq canons qui tirèrent plus de deux cents coup, dont les traces sont encore apparentes sur la façade méridionale. La garnison, composée de vingt-cinq hommes, commandés par le capitaine Lafaurie, résista vaillamment ; mais la tour de la Vitz, où se trouvait la chambre des archives, fut endommagée ; plusieurs titres de la châtellenie furent perdus. Parmi les témoins qui vinrent répondre du fait, de vant la justice se trouvait Pierre de Bardon, écuyer, sieur de Verdon, de la juridiction de Beaumont, neveu du sieur de Fonroque, prêtre, et Jean de Jayac, écuyer.

**Roolle des soldats tenans guarnison dans le chasteau de Limeuil, qui ont esté payés de leur monstre pour le presant moys d'aoust, par monsieur de Beauchesne, le vingt cinquiesme dud. Mois mil Vc quatre vingt quinze.**

Premièrement Jehan Courret, caporal	IIII écus
Bertrand Beausoubre	IIII écus
Pierre Bousquet dict Faye	IIII écus
Ioadon Teillet	IIII écus
Anthoine Berti	IIII écus
Iean Redon, dict La Roque	IIII écus
Pierre Delolm	IIII écus
Antoine Rhysier	IIII écus

En la présence de moy notaire subsigné... ont esté presents en leurs personnes lesd. Jehan Courret, etc. ... soldats estans de present en guarnison aud . chasteau de Limeuil appartenant à monseigneur le duc de Bouillon, mareschal de France. Lesquels ont recoigneu avoir ... reçu de noble Richard de Beauchesne, ayant charge des affères de monseigneur .... la somme de XXXII escutz ... En présence d'Anthoyne Delpit, Capitaine et Jehan de Souffroing, recepveur aud. Chasteau ... (Signé des témoins et de) Lesemaries, notaire royal.

Même « montre » au mois de septembre suivant, mais le soldat Thysier n'y figure pas. Celles des années suivantes, 1596 à 1598, nous apprennent que la garnison était sensiblement la même, et touchait la même paie ; cependant celle de novembre 1596 offre cette particularité que le mot caporal est rayé après le nom de Courret, et que trois soldats ont leur nom orthographié différemment, ce sont Jehan du Teillet, Antoine Bessit et Jehan de la Rocque.

Voici la « montre concernant Lanquais, suivie de Montres semblables jusqu'en 1598 :

**Roolle des soldats estans en garnison au chasteau de Lenquais à monseigneur le duc de Bouillon, mareschal de France, et lequels ont fait montre et reçu leur paye ... le 17<sup>e</sup>me jour de décembre 1595.**

Premierement à monsieur de La Roque, cappitaine dud. Chasteau à raison de 10 escuts par mois, ce " montre " pour le présent quartier	XXX écus.
A léonard Capdepau, soldat à raison des III écus par mois ce monte	XII écus
A Pierre Latreille, etc.	XII écus
A Iehan Versanne, etc.	XII écus
A Mondon Lhounour, etc.	XII écus

Par devant nous notaire soubsigné ... ont esté personnellement constatant Halen de Ioas de la Roque, capitaine aud. Chasteau ... et ... soldats ... lesquels ... ont reçeu de Richard de Beauchesne ... es presence de Pierre Brocard, juge de lad. Iurisdiction de Lencais ...  
(Signé) Lesemaries. Notaire royal

La famille de Joas était de la clientèle, si je puis ainsi parler, des La Tour de Turenne. Ne voyons-nous pas, en effet, en avril 1563, la dame de Limeuil et de Lanquais passer un acte avec les habitants de ces châtelainies, par lequel François de Joas (3), écuyer, sieur de la Roque (peut-être le père d'Alain, le capitaine de Lanquais) est député pour poursuivre la confirmation des privilèges de ces lieux (4) ? En mai 1472, Louis XI avait déjà confirmé les privilèges de Lanquais à la sollicitation de Jean de La Cropte (5).

Alain Joas lui-même, pendant les loisirs que lui laissait sa garnison, s'occupait des affaires de ses seigneurs. En 1508, il fut chargé de poursuivre un procès criminel contre un barbier ou un nommé, ou un nommé Le Barbier, à Périgueux et à Bordeaux. Dans le long état manuscrit (6) des dépenses qu'il fit pour cela au nom du duc de Bouillon, on relève des détails assez particuliers sur les frais de procédure et autres. Il m'a paru curieux d'en citer quelques-uns.

**Je partis le XXe decembre 1598 pour m'en aller à Périgueux, d'aautant que la Dordogne estoit fort grande, me falleust la passer a Moledier et payer pour le passage 5 sols.**

A la Monzie, le ruisseau était si débordé qu'il doit également le passer en Bateau. Sitôt arrivé à Périgueux, il faut donner au clerk du procureur du roi 7 sols 6deniers, pour : **faire commandement au geöllier de ne pas laisser sortir led. Barbier** ; puis il baille 1 livre aud. Procureur pour qu'il veuille bien examiner la procédure ; il en baille 1 et demie à **Monsieur l'advocat du Roy pour son plaidé**. Messieurs du Parquet ne prenaient donc la parole que moyennant finances. On cite des témoins, mais on surseoit tellement à leur audition, qu'ils reviennent à Lanquais ; il faut leur donner 15 sols pour les engager à retourner à Périgueux. Le prisonnier va être mené à Bordeaux, nouveaux frais : **aux geölliers pour nous délivrer led. Prisonnier sans qu'il fust à la conduite, 4 livres ; - pour le droict de garde à 3 sols par jour, 4 ½ livres ; - pour l'entrée et issüe, 10 sols – aux portiers de prison pour leur vin, 15 sols**. Le total fut de 49 écus.

Cte De Saint-Saud.

- (1) – Chartrier de Lanquais ; volume de chartes, relié, intitulé : Lanquais, - Sièges, - privilèges.
- (2) – Chartrier, ut suprà
- (3) – La famille de Joas possédait dans Lanquais le petit Castel de La Roque.
- (4) – Archive départementales de la Gironde ; Cours des Aides, arrêt du 31 mars 1664
- (5) – Chartrier, etc., ut suprà, fe 77, et Saint Allais, XI, 44.
- (6) – Chartrier, etc., ut suprà,